



## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Afin que votre séjour se déroule dans de bonnes conditions, merci de respecter quelques règles internes.

### **1. RESERVATION**

- a) Le planning est soumis à modification en fonction des aléas de la météo, et autres...
- b) Carénage : Dans le cas où vous avez besoin de plus de temps, non prévu et que nous devons déplacer votre bateau pour laisser place aux réservations suivantes, nous facturons le déplacement 22 800 xpf TTC.  
Chaque jour passé à terre est facturé. Même le week-end.  
**Un conseil : il est préférable de prévoir un temps à sec plus large lors de la prise de rendez-vous.**
- c) Stationnement longue durée : Un acompte (non remboursable) vous sera demandé pour toute réservation. La réservation ne sera prise en compte qu'une fois l'acompte reçu.

### **2. TRI DES DÉCHETS & RECYCLAGE**

- a) Nous avons souscrit au Label Rave Mâ pour le recyclage qui est payant. Nous refacturons ce service 5 000 xpf par sortie de bateau. C'est obligatoire. Cela inclus la récupération dans le hangar des pots d'antifouling, pinceaux, rouleaux... utilisés durant le carénage ainsi que les déchets plastiques, alu, fer et verres à trier comme indiqué :
- b) Les bouteilles en plastique d'eau ou soda, les canettes, boîtes de conserves et verres sont recyclés. Il faut les séparer en 4 catégories. Les contenants se trouvent dans le hangar. Renseignez-vous au bureau avant de jeter vos déchets.
- c) Les huiles de vidange usagées sont à déposer au bureau. Le tarif pour le recyclage des huiles est de 250 xpf/ L.
- d) Il en est de même pour les batteries usagées, à déposer au bureau. Le tarif du recyclage est de 50 xpf /kg.

**Avant la remise à l'eau, veillez à ramasser et trier vos déchets.**

**Tous déchets non ramassés seront facturés 15 000 xpf.**

### **3. L'EAU**

- a) Même ici à RAIATEA l'eau est précieuse. Évitez de laisser des robinets ouverts lorsque cela est inutile. Installez correctement vos raccords et votre tuyau au robinet afin d'éviter les fuites.
- b) Une clé est nécessaire pour ouvrir les robinets. Une caution de 5 000 xpf **en espèces** est demandée pour obtenir la clé. Elle vous sera rendu en échange de la clé.

### **4. L'ELECTRICITE**

- a) Prise maximum de 16A. Pas de climatiseur ni de gros chargeur de batterie sur les prises du chantier. Adaptateur de prise (16Amp/220v) disponible au bureau contre une caution de 20 000 XPF (**Espèces seulement**).

### **5. TRAVAUX**

- a) Les travaux sur les bateaux peuvent être effectués par le propriétaire (ou le skipper). Nous avons une équipe de prestataires attachée au chantier, renseignez-vous au bureau. Aucun prestataire non validé par le chantier n'est autorisé à travailler sur les bateaux.
- b) Pour tous travaux nécessitant un prestataire extérieur, vous devez en informer le bureau, chaque prestataire doit être appelé par le bureau.
- c) Nous louons les échafaudages à partir du 2<sup>ème</sup> utilisé. Le premier est offert.  
Le tarif est de 570 xpf TTC /jour / échafaudage.  
La location est incluse dans le prix si le chantier fait les travaux.
- d) Pour tous travaux poussiéreux, il est indispensable de bâcher votre bateau, pour le respect de chacun.  
Nous louons des bâches de protection, le tarif est de 342 xpf TTC/ jour / bâche.  
La location est incluse dans le prix si le chantier fait les travaux.
- e) Il est interdit d'utiliser le pistolet pour passer de la peinture. Seul le rouleau est autorisé.
- f) Vous pouvez rester à bord pendant la durée des travaux. Le forfait « Vie à bord » sera facturé (se renseigner au bureau pour les tarifs). Il inclus l'eau, l'électricité, les poubelles « ménagères » et l'accès aux sanitaires.
- g) Les travaux de disquage/meulage sur les bateaux en acier sont interdits. Nous n'acceptons les bateaux en acier seulement pour les carénages classiques (ponçage léger et application antifouling).
- h) Nous ne prêtons ni ne louons, ni outils ni machines-outils, ni aucun matériel (tuyau, rallonge...).

### **6. Assurance**

- a) Le chantier est assuré lors des manutentions de bateaux. Votre assurance doit vous assurer lorsque le bateau est sur les berres.

#### **Le propriétaire**

(Nom + Lu et approuvé + date)

#### **Chantier Naval des ISLV**

CHANTIER NAVAL DES ÎLES S/LE VENT  
B.P. 799 UTUROA 98735 RAIATEA  
Tél. 66.49.10 - Fax. 66.49.87  
cni@mail.pf - www.cnislv.com